



Déclaration F3SCT Allier du 2 juillet

Le département de l'Allier n'a pas échappé aux épisodes caniculaires que sans être des experts du GIEC nous pouvons affirmer qu'ils vont se reproduire.

Le département de l'Allier est passé d'une température moyenne de 11,1 °c en 1998 à 12,6 °c en 2025.

Au cours de l'année 2025 les maximales étaient de 29,1° en juin et 27,9° en septembre

25 jours au-dessus de la normale (+ de 3°)

Pour ce mois de juin dans l'Allier

Avec des nuits entre 24 et 27°

Avec des nuits entre 28 et 35°

L'Allier a connu un début de mois dans les normales saisonnières, qui peut apparaître comme un épisode « de grand froid » au regard de la suite...

A la venue de la vague rouge sur la France, on a pu entendre les éternelles consignes de bon sens. Elles ont été vécues comme infantilisantes : penser à s'hydrater, fermer les volets ou les stores (quand il y en a), rester à l'ombre, éviter les activités physiques, ... au cas où quelque inconscient collègue n'y aurait pas pensé !

Et dès le 18 juin (première réunion de crise ministérielle avec les organisation syndicales) le fameux « au cas par cas » est entré dans le discours tenu depuis.

Lundi matin, alors que notre département était déjà identifié en alerte rouge à partir de midi, ce qui au regard des rapports météo était prévisible), aucune consigne claire n'a émané de la Direction Départementale de l'Education Nationale. Dans la confusion la plus totale, les personnels ont dû rester dans leur école alors que déjà des municipalités avait prononcé la fermeture. Des formations et réunions en présentiel ont été maintenues dans des salles inadaptées. Des AESH sans élève ont reçu l'ordre de rester dans l'école. Des consignes orales différentes ont été données à des écoles se trouvant dans des situations similaires. Aucune démarche n'a été faite auprès des personnels vulnérables.

Ce n'est qu'en milieu d'après-midi lundi 22 juin que les directeurs et directrices d'école ont reçu un courriel de la DSDEN les guidant dans la gestion de l'épisode caniculaire.

Les principaux de collège et proviseurs de lycées généraux, technologiques et professionnels ont dû eux aussi gérer la situation en s'efforçant avec des moyens dérisoires de préserver des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves acceptables. Beaucoup se sont sentis seuls et ont le sentiment- dixit d'une d'elle, que « tout le monde s'en fout ».

Concernant l'organisation des examens, oraux comme écrits, le constat est malheureusement le même : aucune consigne claire, aucune anticipation. Les relevés dans les salles d'examens sont scandaleux : 32, 33

voire 34 degrés, comme en témoigne les nombreuses fiches SST reçues. L'administration a donc délibérément placé nos élèves dans des conditions thermiques dangereuses et incompatibles avec la passation d'un examen, ainsi que les examinateurs, surtout à l'oral, devant rester des journées entières dans des salles surchauffées. Nous tenons à saluer, encore une fois, le professionnalisme de nos collègues, obligés d'apporter leur matériel personnel (ventilateurs, éventails...) et le travail des agent·es (aération, bouteilles d'eau fraîche/glaçons...) qui ont fait leur maximum pour améliorer, même légèrement, les conditions de travail de toutes et tous.

De multiples témoignages de collègues montrent la gravité de la situation. Les nombreux récits de professeurs, AESH, et autres personnels que nous avons pu recueillir ainsi que les très nombreuses fiches SST (93 entre le 18 et le 26 juin) témoignent des conditions de travail insupportables que les collègues ont subies. Des salles à 30°C voire 35°C et plus engendrant des maux de tête, des vomissements, des saignements de nez, voire des malaises. Des robinets où l'eau coulait tiède voire chaude. Des fenêtres impossibles à ouvrir ou sans occultation possible. Des cours d'école bétonnées et brûlantes... Une évidente incapacité à mener des activités scolaires dans de telles conditions nous alerte sur la responsabilité de notre employeur qui a l'obligation de protection de notre santé.

Si certaines municipalités conscientes de la situation ont pris des mesures raisonnables en fermant des écoles ou en ne maintenant que les matinées, avec mise en place d'un service minimum d'accueil, des décisions émanant de la préfecture auraient pu éviter le libre arbitre de certaines communes qui n'ont pris aucune décision exceptionnelle dans ce contexte insupportables et dangereux. Certaines ont annoncé prendre des mesures en offrant la possibilité de salles rafraichies mais en oubliant de préciser que ces dernières n'étaient pas adaptées, une autre grande municipalité du département s'est targuée de fournir des climatiseurs mobiles mais qui en fait ne concernaient que les espaces périscolaire (et tant mieux pour les agents communaux).

Les personnels vulnérables étaient dans l'attente de consignes claires et pour certains se sont trouvés en grande difficulté, envahis par une angoisse importante. Nous notons que la DSDEN a répondu par la favorable concernant les autorisations d'absences qui pourraient être mobilisées à partir d'un simple certificat médical de contre-indication.

Les réponses aux fiches SST ne sont pas satisfaisantes dans certains cas et nos hiérarchies doivent répondre en fonction de la réalité et non d'une hypothétique supposition.

Nous voulons aussi relayer ici le sentiment d'abandon et de mépris dont de nombreux collègues ont souffert. La communication de notre hiérarchie a été jugée désastreuse de la part de personnels déjà épuisés par un quotidien au travail de plus en plus difficile et par une première vague de chaleur survenue en mai. Les personnels attendent de leur hiérarchie soutien, empathie.

Enfin, le mantra de la continuité pédagogique répété par notre hiérarchie est en réalité bien illusoire ; qui peut se convaincre sérieusement que la majorité des écoles a fonctionné normalement et que les élèves ont poursuivi leurs apprentissages comme si de rien n'était ?

Au cours de cette FS, nous reviendrons dans les détails sur certains points et nous présenterons des avis notamment pour exiger dès la rentrée un groupe de travail qui avec le recul nous permettra d'analyser plus finement cet épisode et donc d'identifier les problématiques. Nous demandons un protocole clair pour ne pas répéter ces improvisations qui portent atteinte à la santé physique et mentale des personnels et qui mettent en difficulté les personnels et les familles.

Nous demandons une politique ambitieuse de rénovation thermique du bâti scolaire qui permettra une réponse à long terme à ces épisodes climatiques amènes à se succéder. L'Etat employeur doit protéger de ses agents comme l'y oblige le Code du Travail et le Code Général de la Fonction Publique.

Par ailleurs, comme pour l'amiante, nous présenterons un avis pour avoir une formation sur le radon afin de construire une démarche d'alerte auprès des collectivités pour qu'elles s'engagent à prendre des mesures de mise en sécurité des personnels par un plan de travaux.

Un mandat de 4 ans de cette instance arrive à son terme et toutes nos organisations syndicales formulent le vœu de pouvoir poursuivre les travaux dans un climat d'écoute et d'échanges, dans l'intérêt de tous les personnels.